

EARL LES CRINIÈRES D'ANGE

491 chemin du bon pas 73290 LA MOTTE SERVOLEX

Tel : 04/79/25/68/99 - mobile 07/77/00/73/30 - mail : laurence.crinieresdange@gmail.com

www.poneyclub-lescrinieresdange.fr

TARIFS ANNEE 2021/2022 : COURS PONEYS /CHEVAUX (1H30)

1er trimestre : du 06 septembre au 18 décembre 2021 → 13 séances

2eme trimestre : du 03 janvier au 12 février 2022 → 06 séances

3eme trimestre : du 01 mars au 26 juin 2022 → 15 séances

→ pour les juniors (-18ans = nés en 2004 et après)



LES FORFAITS :

⇒ **Forfait annuel (3 trimestres + licence 2022) = 655 € TTC**

- licence = 25 €
- accès aux installations (TVA 5,5 % inclus) = 504 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 126 €

⇒ **Forfait 2 trimestres (1er et 3eme trimestres + licence 2022) = 610 € TTC**

(sans le trimestre d'hiver : janvier/février)

- licence = 25 €
- accès aux installations (TVA 5,5 % inclus) = 468 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 117 €

LES CARTES : (plus souples en cas d'absences car pas besoin de rattraper) :

⇒ **Carte de 20 séances (+ licence 2022) : 475,00 € TTC**

- licence = 25 €
- accès aux installations (TVA 5,5 % inclus) = 360 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 90 €

⇒ **Carte de 30 séances (+ licence 2022) : 620 € TTC**

- licence = 25 €
- accès aux installations (TVA 5,5 % inclus) = 476 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 119 €

Passages non-membres du club

1H30 = 27 € TTC

- accès aux installations (TVA 5,5 % inclus) = 21,60 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 5,40 €

Carte de 10 séances = 230 € TTC

- accès aux installations (TVA 5,5 % inclus) = 184 €
- enseignement de l'équitation (TVA 20 % inclus) = 46 €

Conditions générales : à lire attentivement et à respecter..

-Pas de cours pendant les vacances scolaires de Toussaint, Noël, Février et Pâques mais des stages

-Toutes séances non décommandées à l'avance seront décomptées sur les forfaits, et donc non rattrapées

-En ce qui concerne les absences, les rattrapages seront accordés (6 maxi) seulement si places disponibles sur un autre cours ou stage vacances de l'année en cours

-En cas d'absence prolongée, il faudra fournir un certificat médical et voir avec LAURENCE les conditions de rattrapages accordées

-Acceptons la carte PASS REGION - Vous pouvez **étaler les règlements : voir avec LAURENCE les conditions...**

-Nous nous réservons le droit de changer de cours un enfant dont les absences répétées ou trop longues pourraient nuire au bon déroulement de la reprise (progression du groupe en toute sécurité)

-Les forfaits et cartes ne sont pas remboursables en cas d'abandon de la pratique et quel que soit le motif -